

DISCOURS DE NADINE VIVIER

Présidente de l'Académie pour l'année 2020

Monsieur le secrétaire perpétuel, Monsieur le trésorier perpétuel, et messieurs le secrétaire perpétuel honoraire et trésorier perpétuel honoraire

Chères consœurs et chers confrères

Je tiens à vous remercier sincèrement pour m'avoir élue à la présidence de notre compagnie. C'est un grand honneur. Notre vénérable institution a retrouvé un regain de dynamisme et c'est sans doute ce qui a motivé la proposition des membres du bureau et le vote des membres électeurs pour ce choix original par le cumul de deux singularités. Vous avez choisi une femme : cela reflète la proportion croissante de femmes dans les professions agricoles, alimentaires et de l'environnement. Précurseur en ce domaine, la Société centrale d'agriculture admit dès 1855 au nombre des correspondants « par une juste et honorable exception » Madame Cora Millet-Robinet, agricultrice et auteure d'ouvrages sur la tenue des fermes et des maisons (*La maison rustique des Dames*).

Vous avez aussi choisi un professeur d'université, ce qui est fréquent, chercheur en histoire contemporaine, ce qui est une vraie originalité. Si une forte proportion de nos membres sont férus d'histoire, et pratiquent la recherche historique, c'est à titre de violon d'Ingres. Dans la liste des présidents depuis 1945, seul celui de 1954, Roger Grand, avait une formation d'archiviste et historien. Toutefois il avait été aussi président de chambre d'agriculture.

Que vous m'ayez élue prouve votre ouverture d'esprit et l'importance accordée aux sciences humaines. C'est ce thème que je voudrais développer : l'ouverture d'esprit et la place des sciences humaines sont au fondement de notre compagnie. Deux temps retiendront notre attention : celui de la création de la société en 1761, et aujourd'hui, deux temps cruciaux où le modèle agricole est remis en question, soulevant des problèmes humains plus que techniques.

La mission des sociétés d'agriculture en 1761

Les statuts de 1761 ne nous étonnent guère aujourd'hui. Et pourtant ils exprimaient une démarche très novatrice

Divulguer le progrès en agriculture : une ouverture sociale

Louis XV et son ministre Bertin créent 22 sociétés d'agriculture, dont les statuts et les objectifs sont identiques : « *les Membres, éclairés par une pratique constante, se communiqueront*

SÉANCE D'INSTALLATION DU NOUVEAU BUREAU (8 janvier 2020)

leurs observations et en donneraient connaissance au public ». Cette phrase contient deux innovations.

Tout d'abord, Louis XV veut détacher l'agriculture de l'Académie des sciences dont les membres étaient mandatés pour faire des recherches. L'Académie des sciences était un lieu d'élaboration et de validation des recherches, un cercle de savants. Les membres des sociétés d'agriculture doivent pratiquer : ce sont « des personnes possédant ou cultivant des terres dans la généralité de Paris, distinguées dans leur état et occupées d'augmenter la culture des terres ». Ces hommes connaissent l'agriculture et la mise en œuvre des avancées scientifiques. Cette démarche s'inspire de celle de Duhamel du Monceau qui a repris les théories de l'agronome anglais Jethro Tull, les a testées sur ses terres et les a publiées avec ses commentaires résultant de ses propres expériences.

La seconde innovation porte en germe une nouvelle vision de la société : « Donner connaissance au public ». Certes Olivier de Serres publiait ses conseils, mais leur divulgation se limitait à un cercle étroit de lettrés. Jusqu'ici, avoir les plus beaux produits agricoles prouvait la supériorité du propriétaire, cela était réservé aux seigneurs qui gardaient les secrets de leur jardinier, tout comme un cuisinier ne dévoile pas ses recettes. L'idée de donner accès au savoir pour tous est donc un pas vers l'égalité : la volonté du progrès agricole supplante celle du prestige du seigneur. En effet, Louis XV et Bertin encouragent la création de sociétés d'agriculture dans chaque intendance, avec des bureaux dans d'autres villes (exemple pour la généralité de Paris, trois autres bureaux : Meaux, Beauvais et Sens). L'engouement pour l'agronomie est tel qu'une bourgeoisie rurale crée aussi de petites sociétés locales, telle celle des Thesmophores en Anjou. S'instruire entre soi, instruire les autres, que les bonnes méthodes puissent atteindre le plus grand nombre de gens. Les échanges entre savants européens s'intensifient. C'est bien l'esprit des Lumières.

Quelles sont les idées défendues par les membres des sociétés d'agriculture ? Attardons-nous sur une seule, celle qui vise à changer radicalement le modèle agricole.

Supprimer les pratiques collectives : une question juridique et sociale

Les physiocrates voient dans l'agriculture la source des richesses de la nation, elle doit donc devenir plus productive. De concert avec les agronomes, ils préconisent un nouveau système agricole, et la transition ne pourra aboutir, selon eux, que si le verrou des pratiques collectives saute. Ils veulent supprimer les propriétés collectives et le système de l'openfield dans lequel la nature des cultures et les calendriers de récoltes s'imposent à tous. Dans ce système ancestral, le propriétaire ou son fermier jouit des fruits de son travail, mais dès la récolte enlevée, la jouissance des terres devient collective, par la vaine pâture. Ceci soulève la question devenue très litigieuse de la propriété du regain sur les prairies, car seule la première fauche appartient au cultivateur.

La suppression des pratiques collectives signifie une nouvelle conception de la propriété, avec un droit exclusif du propriétaire sur sa terre. Cela déstabilise le système seigneurial traditionnel. Les agronomes de la Société d'agriculture et les membres du gouvernement

SÉANCE D'INSTALLATION DU NOUVEAU BUREAU (8 janvier 2020)

étudient les enclosures anglaises ; or celles-ci obligent les non propriétaires des villages enclos à partir chercher du travail en ville. Alors comment procéder pour supprimer ces usages collectifs ? Des mémoires de réflexion sont sollicités par la Société d'agriculture. Le roi qui prend des arrêtés de partage des communs et de clôture des champs, n'ose pas néanmoins adopter des mesures aussi radicales que celles des Anglais. Il a le souci des pauvres maltraités par les enclosures et il veut ménager les seigneurs auxquels il laisse le privilège du triage (droit du seigneur d'obtenir, en cas de partage, un tiers des terres communes). Ces compromis antagonistes expliquent le peu de succès des mesures. Dans les années 1780, les sociétés d'agriculture marquent le pas, affectées par la prise de conscience des difficultés engendrées par ces innovations : comment réformer les structures agraires sans bouleverser la société, changer les structures de domination sociale ? Les pays voisins en prennent eux aussi conscience (Carlos III et son ministre Campomanès en Espagne, Joseph II en Autriche).

Le mouvement des Lumières a déstabilisé le système seigneurial, les sociétés d'agriculture y ont participé par leurs projets de transformation des structures agraires. Les implications étaient plus sociales et morales que techniques. Des membres de notre Société parmi lesquels Broussonnet, Cretté de Palluel, Rougier de la Bergerie, jouent un rôle important pour défendre ces idées au comité d'agriculture de l'assemblée constituante (1789-1792). Ils ont su faire preuve d'une réelle ouverture d'esprit pour aller vers une égalité dans l'accès au savoir, et vers une liberté d'action des cultivateurs.

Une nouvelle période de transition début XXI^e s.

Après 1945, un nouveau contexte a encore accru la recherche de productivité des terres : la nécessité de nourrir une population croissante, le dynamisme de la reconstruction, les transformations des structures (remembrement et mécanisation, utilisation accrue d'engrais et produits phytosanitaires), la création du marché commun et la Politique Agricole Commune.

Or au tournant du XXI^e siècle, l'objectif de productivité devient second par rapport à la préservation de l'environnement. Il faut donc à nouveau repenser le modèle agricole.

Repenser le modèle agricole : ses implications sociales

Il est inutile dans le cadre de ce bref discours de rappeler ce qu'est la transition agricole, alimentaire et environnementale. Vous le savez tous. Contentons-nous de mentionner trois caractéristiques de cette transition qui la différencient de la précédente, au moins par l'ampleur des phénomènes.

Un élargissement du nombre des intervenants

Pendant deux siècles l'élargissement du nombre d'acteurs formés aux méthodes scientifiques n'a cessé de s'étendre jusqu'à toucher aujourd'hui toute la jeune génération d'agriculteurs. Mais leur voix est couverte par celle des consommateurs. Ce sont eux qui veulent imposer leurs normes pour la production de la nourriture, pour le respect de l'environnement. De plus, les mouvements très minoritaires et les ONG retiennent beaucoup l'attention des médias. Alors que les hommes des Lumières se fondaient sur un comportement rationnel, où

SÉANCE D'INSTALLATION DU NOUVEAU BUREAU (8 janvier 2020)

prévalaient les découvertes scientifiques et leur expérimentation, on admet aujourd'hui des comportements irrationnels. Les doutes, les opinions négatives face aux résultats scientifiques tendent à se répandre. La science qui a naguère permis de dominer une nature hostile est accusée d'être nocive : l'homme, l'agriculteur, dégraderaient la nature qui est bonne par essence. Craintive devant l'avenir, la société accorde foi à des informations erronées. Plus que jamais l'Académie doit diffuser les connaissances, mais elle doit s'ouvrir à de nouveaux publics.

Un élargissement du champ des connaissances requises

Transition agricole, alimentaire et environnementale : le nom suffit à indiquer la complexité de cette transition en cours, à cause de l'ampleur de son champ. Elle implique de connaître les conséquences des bouleversements climatiques, la complexité de la biodiversité et ses équilibres, les conséquences éthiques des modifications génétiques. Par la diversité des compétences scientifiques de ses membres, l'Académie peut envisager les divers domaines d'applications : la préservation des sols, l'adaptation des forêts et des cultures, l'organisation territoriale.

Toutes les sciences humaines aussi doivent être mobilisées. Car nous venons de le voir, l'opinion publique tend à prévaloir sur la rationalité scientifique et ceci se marque nettement, par exemple dans le domaine juridique. Dans un contexte de pression anthropique croissante et de changement climatique, s'enfle une peur de l'épuisement ou la dégradation de biens indispensables : l'air, l'eau, les ressources halieutiques, etc. Sous cette pression, le droit rural a progressivement cédé devant le droit de l'environnement qui est un droit sociétal. D'autre part, l'individualisme instauré par l'économie et le droit est ébranlé par la notion de « commun » qui revient. Le droit reflète bien les exigences de la société, et comme au 18^e siècle, il modifie le droit de propriété et de jouissance des terres.

La mondialisation des échanges

et des entreprises oblige à repenser le rôle des États et des modes de régulation. La réflexion menée en sciences politiques, économie et droit est nécessaire pour comprendre la complexité des enjeux. C'est ce qui rend la renégociation de la PAC si complexe car il n'y a pas consensus sur les objectifs. De même les traités commerciaux veulent inclure l'agriculture et la traiter comme une industrie ; ils font aussi d'elle un élément de la diplomatie.

Ces quelques aspects de la transition agricole et environnementale nous montrent sa complexité et ses fortes implications sociales. Comment notre institution peut-elle réagir ?

L'ouverture comme solution aux problèmes sociaux

Depuis quelques années l'Académie a longuement réfléchi à tous ces aspects et elle s'est dotée d'un projet stratégique qui a défini cinq défis. Le premier défi à relever est celui de traiter des problèmes en phase avec les préoccupations de la société ; et le 3^e défi celui de poursuivre l'ouverture. L'ouverture d'esprit en cette époque, est une vertu à cultiver, elle peut apporter une solution aux problèmes sociaux. C'est la voie dans laquelle nous sommes déjà engagés et je voudrais rappeler combien ces orientations, confirmées dans le projet stratégique, sont

SÉANCE D'INSTALLATION DU NOUVEAU BUREAU (8 janvier 2020)

judicieuses et profondément enracinées dans notre histoire. Nous devons persévérer et amplifier ce mouvement. Cette ouverture d'esprit se décline à plusieurs niveaux :

Une ouverture pluridisciplinaire, ce qui est le grand atout de notre compagnie. Sous l'impulsion de notre secrétaire perpétuel et de nos deux présidents précédents, les Groupes de Travail intersections se développent. Nos travaux avec les autres académies, vétérinaire, de médecine, de pharmacie, des sciences et des technologies sont aussi l'une des meilleures manifestations de cette ouverture pluridisciplinaire.

Une ouverture vers un public élargi. Nous avons commencé à descendre dans l'arène publique, à nous adresser à tous les citoyens et consommateurs. Philippe Kim-Bonbled et Christine Ledoux s'y emploient avec succès. Il faut débattre des conséquences des découvertes scientifiques, dans le domaine social, éthique. « Eclairer la société et les décideurs », c'est notre devise.

Une ouverture à l'étranger grâce à l'union européenne des académies d'agriculture ; à, notre nouveau vice-président Jacques Brulhet actif au sein du GID Groupe interacadémique pour le développement en Afrique ; et aux compétences de nos membres associés.

Les deux moments que nous venons d'évoquer sont, sous des formes différentes, décisifs dans l'orientation du modèle agricole. Les capacités de recherches scientifiques (en biologie, chimie, pédologie, etc.) ont permis de progresser au cours des deux siècles et aujourd'hui, elles ont un potentiel énorme pour résoudre les nouveaux défis. Mais les problèmes sociaux et éthiques restent ardues. Il nous faut concilier la nécessité d'engagement, la neutralité et le sens critique.

Je reprendrai en guise de conclusion la phrase de Patrick Boucheron, professeur au Collège de France, très opportune ici, « l'histoire est l'art de rappeler aux femmes et aux hommes leur capacité d'agir en société ». Le but de cette perspective historique qui vient d'être tracée est d'encourager notre hardiesse et notre ouverture d'esprit. C'est ce dynamisme et cette capacité d'agir ensemble que je souhaite à tous nos membres pour cette année 2020.